

## **REUNION DU 27 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 27 octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Rémy, légalement convoqués, se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LADAN, Maire.

### **Présents :**

Monsieur Serge LADAN, Madame Claudine LELAIDIER, Monsieur Didier MALHAIRE, Madame Florence SOYER, Monsieur Pascal BARBANCHON, Madame Marie-Thérèse JEANNE, Monsieur Patrice LEVIEUX, Madame Marina BIN, Madame Françoise BROUSSEAU.

### **Absents excusés :**

Monsieur Michel HUBERT qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse JEANNE  
Madame GRANGÉ qui a donné pouvoir à Monsieur Didier MALHAIRE  
Monsieur Alain LIARD  
Madame Jacqueline RENAULT qui a donné pouvoir à Monsieur Serge LADAN  
Monsieur Jérôme SOYER

### **Absent :**

Monsieur Jean-Christophe TERNOIS.

Madame Marina BIN a été élue secrétaire

### **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :**

Aucune observation n'étant soulignée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 17 octobre 2016.  
La feuille d'émargements du Conseil Municipal du 17 octobre 2016 est signée par les membres présents.

### **1/ Délibération portant création d'une Commune Nouvelle (Délibération n° 2016/75)**

Monsieur le Maire rappelle brièvement l'historique lié au projet de création d'une Commune Nouvelle, entre les Communes de CULEY-LE-PATRY, SAINT-LAMBERT, SAINT-OMER et SAINT-RÉMY.

Suite à plusieurs réunions et débats sur le sujet, quelques élus de la Commune de SAINT-OMER ont annoncé leur réticence.

En septembre dernier, Monsieur TOURRET, député, a organisé une réunion sur la création de Communes Nouvelles. À l'issue de celle-ci et à l'initiative de Madame COURVAL, Maire de la Commune de SAINT-OMER, une réunion publique a été organisée à Saint-Omer, en présence de Madame DANLOS, Maire de la Commune de CULEY-LE-PATRY, de Monsieur MOREL, Maire de la Commune de SAINT-LAMBERT, de Madame COURVAL, Maire de la Commune de SAINT-OMER et de Monsieur LADAN, Maire de la Commune de SAINT-RÉMY.

Celle-ci a eu lieu le 20 octobre dernier, des échanges ont été engagés et le ressenti perçu fait état d'une défiance envers la Commune de SAINT-RÉMY.

Face à ce constat, Monsieur le Maire souligne que, pour lui, la confiance a été rompue et qu'il sera difficile de travailler de concert et de mener à terme les projets d'investissement envisagés.

Monsieur le Maire souligne son regret de ne pas pouvoir travailler avec la Commune de CULEY-LE-PATRY et souhaite qu'une solution soit trouvée pour que le travail du secrétariat perdure, tel qu'il a été organisé en début d'année, sachant que le logiciel comptable a été transféré à SAINT-RÉMY, pour assurer le travail et limiter ainsi les déplacements.

Face à tous ces éléments, Monsieur le Maire dit qu'il votera NON à la création d'une Commune Nouvelle, à l'horizon janvier 2017, dans ces conditions. Toutefois, il déplore de ne pas pouvoir privilégier la création d'une structure plus importante.

Monsieur le Maire évoque l'éventualité de revoir le projet début 2020, pour qu'ainsi, l'avis des habitants soit reconnu lors de la prochaine échéance électorale municipale.

Monsieur Patrice LEVIEUX, Conseiller Municipal, souhaite souligner qu'il a déploré le fait que lors de la réunion publique, les hostilités évoquées n'aient pas été démenties par les élus de la Commune d'accueil. Monsieur LEVIEUX fait part de sa sidération suite à l'annonce faite par Monsieur MOREL, Maire de SAINT-LAMBERT sur le « retrait de sa parole » quant à sa candidature à la tête de la Commune Nouvelle. Cela pose question sur la qualité du fonctionnement de celle-ci. Par ailleurs, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-OMER, lors de son vote sur le sujet, ne dégage pas une majorité, ce qui peut compromettre l'évolution de la nouvelle entité, telle qu'elle a été envisagée.

Monsieur Didier MALHAIRE, Adjoint, rappelle que de nombreuses réunions ont eu lieu, cela a nécessité des efforts personnels, il faut prendre conscience que la Commune de SAINT-RÉMY a toujours été amenée à faire des concessions sur beaucoup de plan.

En ce qui concerne, le projet culturel sur le site des Fosses d'Enfer, il a nécessité également des investissements personnels et financiers, il a été revu à la baisse, le ressenti exprimé par certains élus fait ressortir que la Commune de SAINT-RÉMY est considérée incapable de gérer ses projets. Monsieur MALHAIRE dit qu'un tel comportement ne sera jamais constructif.

Madame Claudine LELAIDIER, Adjointe, fait part d'un appel téléphonique d'un élu, sollicitant des informations par rapport au projet d'investissement de la Commune de SAINT-RÉMY, son coût et la consigne de ne pas signer avant l'accord des élus de la future Commune Nouvelle.

Monsieur Patrice LEVIEUX évoque la possibilité d'envisager la création d'une Commune Nouvelle avec la Commune de CULEY LE PATRY.

Monsieur LADAN confirme son désir de travailler sur le plan administratif avec la Commune de CULEY LE PATRY, que l'idée de faire une Commune Nouvelle semble engendrer beaucoup de travail pour la mise en place alors que le nombre d'habitants ne sera pas suffisamment important, toutefois, le sujet pourra être discuté.

Madame Florence SOYER, Adjointe, signale que le vote de ce soir risque d'être influencé par l'intention de Monsieur MOREL de se présenter en tant que maire de la future Commune Nouvelle. Cette décision est pour le moins prématurée alors que la Commune Nouvelle n'est pas encore créée.

A l'unanimité, les élus de la Commune de SAINT-REMY ressentent une importante défiance et désapprouvent les critiques évoquées.

Monsieur le Maire propose de passer au vote et sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant la création d'une Commune Nouvelle dénommée SAINT REMY LES MONTS.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités et ses articles L 2113 et suivants,

Vu la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la Commune Nouvelle.

Vu la Loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime des Communes Nouvelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'approuve pas, la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'une Commune Nouvelle regroupant les Communes de CULEY LE PATRY, SAINT-LAMBERT, SAINT-OMER et SAINT-RÉMY.

## **Questions diverses\_:**

### **A/ Fonds parlementaires**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur TOURET, député, informant que la commission, instituée pour répartir les fonds qui sont dévolus dans le cadre de la réserve parlementaire, a octroyé une subvention de 3.000 € pour les travaux de remplacement des baies vitrées et des portes extérieures de la salle de judo.

### **B/ Information Monsieur MILINAIRE**

Madame Florence SOYER, adjointe, fait part d'une information émanant de Monsieur MILINAIRE, boucher à SAINT RÉMY, s'excusant d'avoir omis de prévenir la mairie lorsqu'il a commandé la société MA MATERIELS et la société TIRARD pour intervenir sur son matériel en panne.

Monsieur le Maire prend acte mais il s'interroge de savoir à qui incombe les frais de réparations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.